

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents :

Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Christian GARRAUD, Monsieur Daniel MANDIN, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absentes et excusées : Madame Corinne DESLANDE, Madame Julie KEFI

Procurations : Monsieur Patrick CHEVALIER a donné pouvoir à Monsieur GADONNAUD, Monsieur Michel DESPREZ a donné pouvoir à Madame DEFAYE, Monsieur Arnaud GALLIARD a donné procuration à Madame SERRA-DAVISSEAU, Madame Françoise MARBOT a donné procuration à Monsieur MANDIN

Secrétaire de séance : Madame Sandie SALOMON

Ordre du jour :

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024

01 : Vote des subventions 2024

02 : Vote des taux d'imposition

03 : Vote du budget primitif 2024 de la commune

04 : Vote du budget primitif 2024 du Multiservices

05 : Réfection de la toiture de l'ancien bar

06 : Décisions du Maire relatives au droit de préemption urbain

Ajout : 07 : Projet de terrain multisports - Demande de subvention auprès de l'ANS

Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint (9 membres présents), Madame le Maire ouvre la séance.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 :

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024.

Le conseil municipal n'ayant pas de remarque à faire, il arrête le procès-verbal de la réunion.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

N° 20240412-01 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024 :

Madame le Maire invite les conseillers à voter les subventions pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, les subventions suivantes :

- ADMS	100 €	par 9 voix pour, 4 abstentions
- APE de Chérac	400 €	à l'unanimité
- Comité des Fêtes	700 €	à l'unanimité
- FNACA Section de Burie	100 €	à l'unanimité
- Fondation du patrimoine	150 €	à l'unanimité
- Foyer Rural	500 €	à l'unanimité
- Panier Solidaire en Pays Buriard	300 €	à l'unanimité
- Club Générations Mouvement	400 €	à l'unanimité
- Belle Rive	300 €	à l'unanimité
S/Total	2 950 €	
- SIPAR	504 €	à l'unanimité
Total	3 454 €	

N° 20240412-02 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Madame le Maire soumet au conseil municipal, l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'augmentation des bases d'imposition, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Libellés	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,41 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10,50 %

- D'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

N° 20240412-03 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, vote par 13 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 989 493,28 €

Recettes : 1 112 773,09 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 736 343,96 €

Recettes : 1 736 343,96 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 112 773,09 € (dont 123 279,81 € de RAR)

Recettes : 1 112 773,09 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 736 343,96 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 1 736 343,96 € (dont 0,00 € de RAR)

N° 20240412-04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, vote par 13 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 12 102,94 €

Recettes : 12 102,94 €

Fonctionnement

Dépenses : 20 700,51 €

Recettes : 20 700,51 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 12 102,94 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 12 102,94 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 20 700,51 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 20 700,51 € (dont 0,00 € de RAR)

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

N° 20240412-05 : REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN BAR :

Madame le Maire présente au conseil le devis de Monsieur Mathieu BERNARD pour la réfection de la toiture de l'ancien bar qui s'élève à 15 645,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le devis de Monsieur BERNARD pour la somme de 15 645,00 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis.

N° 20240412-06 : DECISIONS DU MAIRE RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Madame le Maire informe le conseil qu'en vertu de la délibération du 2 mai 2023, relative aux délégations du conseil municipal au maire, des réunions avec les adjoints, elle a renoncé à préempter sur les immeubles suivants :

- DIA n° IA 017 100 24 P0001 : Parcelles AR n° 351, AR 354 et AR 358
- DIA n° IA 017 100 24 P0002 : Parcelles AS n° 24, AS 25 et AS 31

N° 20240412-07 : PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, la commune de Chérac souhaite créer un espace ludique et pédagogique, Route du Martret, à côté du terrain de foot.

En effet, cette installation permettrait à toutes les tranches d'âge de pratiquer du sport en toute liberté puisque l'accès y serait libre et de diversifier les sports : en l'occurrence le football, le handball, le basket-ball, le badminton, le volley-ball et le tennis.

La création de ce terrain multisports fait partie du programme gouvernemental « 5000 équipements sportifs » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024.

La SAS AGORESPACE nous a fait une proposition de projet :

- Terrain multisports ayant les dimensions 22,02 m x 12,12 m,
- Structure avec un habillage acier bois
- Sol en gazon et lignes de jeu

- Montant HT de l'AGORESPACE 250 ACIER BOIS 3 FIRST	
Avec l'option filets de buts armés (x2)	: 65 885,00 €
Montant HT de la plateforme	: 18 291,00 €
Montant global HT	: 84 176,00 €

Montant TTC : 101 011,20 €

Madame le Maire précise que ce projet est subventionnable à 80 %.

Commune de Chérac
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Le plan de financement se répartirait donc comme suit :

Plan de financement prévisionnel				
Financier	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Agence Nationale du Sport (ANS)	Sollicité	84 176,00 €	67 340,80 €	80 %
Autofinancement	Acquis	84 176,00 €	16 835,20 €	20 %
Coût HT			84 176,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

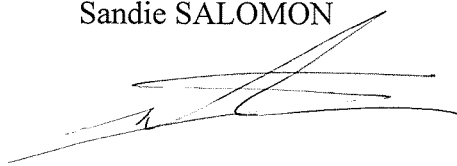
Questions et informations diverses :

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'Ici Magazine pour une publication au sein de ce dernier. Le conseil ne souhaite pas faire un encart dans celui-ci pour l'instant.

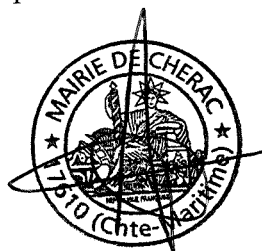
La séance est levée à 20 heures.

Le conseil municipal arrête le procès-verbal lors de la réunion du 16 mai 2024.

La secrétaire de séance
Sandie SALOMON



Le Maire
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Procès-verbal affiché le 25 mai 2024
Procès-verbal mis en ligne le 25 mai 2024

